

Cournonterral, le 01 octobre 2026

Convocation au Conseil Municipal

Mercredi 07 octobre 2026 – 18h30
Salle du Conseil Municipal (place Viala)

Articles L.2121-7 et suivants du CGCT

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 22 avril 2026
- Approbation du PV de la séance du 9 juillet 2026
- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal
- Affaires suivantes :

Thème	N° affaire	N° délibération	Ordre du jour des délibérations
Finances	1	2026-75	TENNIS CLUB DES COURNON – CONSTRUCTION DE PISTES DE PADEL – GARANTIE D'EMPRUNT
	2	2026-76	CLECT MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE – DESIGNATION DES MEMBRES
	3	2020-77	APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 15 SEPTEMBRE 2026
	4	2026-78	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2026 DEFINITIVES SUITE A LA CLECT DU 15 SEPTEMBRE 2026
Administration générale	5	2020-79	CREATION DE COMMISSIONS EXTRAMUNICIPALES
	6	2026-80	CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - CREATION
	7	2026-81	CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE DANS LE CADRE DES MESURES COMPENSATOIRES ENVIRONNEMENTALES HELIOS – LEZARD OCELLE – AUTORISATION DE SIGNATURE
	8	2026-82	CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE DANS LE CADRE DES MESURES COMPENSATOIRES ENVIRONNEMENTALES HELIOS – OUTARDE CANEPETIERE - AUTORISATION DE SIGNATURE
	9	2026-83	CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS
	10	2026-84	SA3M - RAPPORT 2025 DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COLLECTIVITES
	11	2026-85	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE LEZ-MOSSON-ETANGS PALAVASIENS
	12	2026-86	APPROBATION DU PLAN DE FORMATION DES ELUS – 2026/2032

Dans un souci de prévention des conflits d'intérêts et de sécurisation juridique des délibérations du conseil municipal, il est rappelé à chaque conseiller municipal l'obligation de ne pas participer aux délibérations lorsqu'il détient, directement ou indirectement, un intérêt personnel dans l'affaire examinée.

Tout conseiller municipal dans ce cas est invité à en informer préalablement le maire ou les services municipaux, puis à se déporter lors de l'examen de cette affaire, en application de l'article L.2131-11 du CGCT.

Le Maire,



Edith GUTIERREZ